

ABONNEMENT.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 NOVEMBRE 1886

L'existence de la République

Les fautes et les folies accumulées par le gouvernement de la République finiront-elles par laisser la patience du pays ? Nous espérons bien. La politique jacobine, en saurait au conseil municipal de Paris, de- vent prépondérante dans le Parlement. Le ministère de Freycinet s'est fait le docteur esclave de cette politique d'arbitraire et d'oppression. Le radicalisme triomphant s'impose à la majorité du Palais-Bourbon. On ne s'oppose donc à ce que cette politi- que porte tous ses fruits.

Les intérêts matériels sont aussi menacés par les revendications de nos jacobins que les intérêts moraux et religieux de la na- tion.

Plus de barrière pour arrêter les fautes et les folies : leur recrudescence est immi- nente.

On verra bientôt quels déplorables résul- tats produira la loi sur l'enseignement pri- maire. Atteints dans leurs intérêts de contri- buables, les pères de famille chrétiens, qui sont en majorité dans toutes les communes de France, toléreront-ils, de sang-froid, que l'âme et l'esprit de leurs enfants soient livrés à une influence délétère ? Les pénalités prévues par la « loi scélérate » — ainsi qu'on la dénomme — seront-elles assez efficaces pour opprimer la volonté, la liberté, le droit du père de famille ?

Assisterons-nous point alors à un revin- cement de l'opinion publique, inquiète, las- sée, exaspérée ?

Les mêmes sentiments de révolte ne se- ront-ils point produits fatalement par le gas- tillage de nos finances, l'accroissement des charges, les surtaxes d'impôts, l'augmenta- tion des centimes additionnels et la perspec- tive du déficit budgétaire qui va s'élargir chaque année ?

Les populations agricoles, en présence du dépeuplement dont elles sont l'objet de la part du gouvernement républicain, de la

complicité du ministère et des gauches pour éluder indéfiniment et scandaleusement tous les projets d'amélioration revendiqués avec instance par les droites, ne trouveront-elles point aussi le fardeau trop lourd ?

On a vu, par les élections d'octobre, qu'il suffit d'un effort pour secouer le joug d'un gouvernement aussi onéreux.

Et comment ne voudrait-on pas que le pays fût lassé, alors que certains ministres ne peuvent dissimuler plus longtemps le « dégoût » qu'inspire la politique jacobine, souveraine maîtresse dans les conseils du gouvernement !

Les plaintes s'élèvent ; fait étrange, elles émanent de républicains.

On se moque, paraît-il, des « vœux des populations ». Cela étonne les conseillers gé- néraux de Saint-Etienne ; ils s'étaient figuré que, fidèles à leur ancienne revendication, « il faut satisfaire les vœux des popula- tions », nos gouvernants ne songeraient plus qu'au bonheur du peuple ! On a vu, dans la discussion de la loi sur l'enseigne- ment primaire, comment nos législateurs jacobins tiennent compte des vœux des fa- milles et des volontés des conseils munici- paux.

Bref, les conseillers généraux de Saint- Etienne s'alarment du mépris du gouverne- ment républicain pour les vœux des popula- tions.

« L'EXISTENCE MÊME DE LA RÉPUBLIQUE » en est compromise ! La population « inquiète, lassée, exaspérée, paraît tourner à la réac- tion ».

Grave constatation d'un symptôme qui révèle l'état latent des dispositions de l'im- mense majorité de nos communes.

L'existence de la République compromise ! Quel aveu important sur des lèvres républi- caines ! EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

La discussion du budget a été ouverte hier à la Chambre.

Autrefois cette discussion avait un éclat

incomparable ; toutes les grandes questions de la politique intérieure et de la politique extérieure y trouvaient place. Il semblait que la Chambre voulût tout ramener — et avec raison — à l'exercice de la principale de ses prérogatives : le contrôle des dépenses publiques, le vote de l'impôt.

Aujourd'hui, ce n'est plus cela. Les répu- blicains écartent de la commission des finan- ces les élus de 3 millions 500 mille électeurs, les représentants de 45 ou 20 millions de contribuables. Ils organisent des budgets fratricides et menteurs qu'ils votent à la hâte, en quelques séances, dans la précipitation d'une fin de session. Ils ont peur du con- trôle ; les critiques les exaspèrent. Vite qu'on les délivre de cette épreuve !

Mais la droite est bien décidée à prolonger le plus longtemps possible le supplice des gaspilleurs des deniers nationaux, des arti- sans d'emprunts et de déficits, des fabricants d'impôts nouveaux.

Elle dénoncera au pays les prodigalités criminelles et les impudents mensonges des républicains. Elle défendra énergiquement les finances, le crédit, l'honneur de la France, contre les menaces de ruine et de banque- route. Elle vient de conduire une admirable campagne à propos de cette loi infâme rela- tive à l'enseignement primaire ; elle va en engager une autre, non moins mémorable, pour la défense des grands intérêts finan- ciers nationaux.

Les républicains ont pu expulser la mi- norité monarchique de la commission du budget ; ils ne la chasseront pas de la tri- bune.

Une révolte au Sénat ! C'est incroyable et cependant le fait est vrai. M. Bozérian a re- proché à M. Lockroy d'avoir escamoté au Luxembourg un projet sur les douanes pour le déposer au Palais-Bourbon. Le Sénat in- digné a applaudi le rapporteur de la commis- sion sénatoriale qui a déposé, séance ten- nante, malgré la protestation Lockroy, ses conclusions retardées depuis un an par une enquête ministérielle. Après cet effort, le Sé- nat s'est ajourné à jeudi.

LE SUCCESSEUR DE M. BAIHAUT

Par décret du Président de la Républi- que, M. ÉDOUARD MILLAUD, sénateur du Rhône, est nommé ministre des travaux publics, en remplacement de M. Baihaut, dont la démission est acceptée.

M. Bihoud, directeur au ministère de l'intérieur, est nommé résident général à Tunis, en remplacement de M. Cambon.

M. Cazelles, préfet de Marseille, est nommé directeur de l'Assistance publique et des institutions de prévoyance au ministère de l'intérieur.

On avait annoncé que M. Harmand, ac- tuellement consul général à Calcutta, allait être nommé résident général de France au Tonkin en remplacement de M. Paul Bert.

La vérité est que M. Harmand est malade et qu'il vient en France en congé.

Sa demande de congé a été appuyée par dépêche, auprès de M. de Freycinet, de M. de Lanessan qui accomplit en ce moment aux Indes la mission coloniale dont il a été chargé, et qui, en passant à Calcutta, a pu constater que la santé de M. Harmand était réellement mauvaise.

Au surplus, il n'est point question de don- ner un successeur à M. Paul Bert, et dans le cas où l'on se trouverait en présence de cette hypothèse, ce n'est point, nous assure- t-on, à M. Harmand, qui a déjà été au Ton- kin et n'y a point réussi, que l'on songerait.

LA DONATION DE CHANTILLY.

M. Goblet, ministre de l'instruction pu- blique, a reçu la délégation de l'Institut qui lui a remis l'acte authentique de la donation du domaine de Chantilly faite par le duc d'Aumale aux représentants des cinq classes de l'Institut. S'étaient joints MM. Bocher et Denormandie, sénateurs ; Rousse, de l'Académie française, et Limbourg, avocat, man- dataires du duc d'Aumale. M. Goblet a pro-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Un quart d'heure après, nous étions rue Saint-

Le lendemain, à l'aube, dans une chambre éclairée par deux fenêtres sur la cour. Cette pièce avait l'aspect d'un cabinet d'affaires. Devant un bureau était assis un homme d'une quarantaine d'années, court, trapu, les épaules larges et fortes, les cheveux durs et sa figure sanguine et couperosée. Il était dans d'énormes favoris bruns ; il avait sous de grosses lunettes bleues ses yeux qui se levèrent et on entrevoyait de temps à autre les lèvres bordées de rouge.

Léonce, saluant à peine, alla à lui, en présentant un bordereau : — Monsieur Lentague, fit-il d'un ton sec et

irrité, voudriez-vous me dire ce que signifie cette note que vous vous êtes permis de m'envoyer hier soir ?

L'homme aux lunettes bleues jeta un regard froid sur le papier, et répondit d'une voix calme et ferme :

— Rien de plus simple, monsieur le vicomte. Cela signifie que votre dernière spéculation sur les Houillères belges vous coûte 45,374 francs et des centimes.

— Et comment cela, s'il vous plaît ?

— Lisez ce bordereau.

— Ce bordereau me fait l'effet d'une imperti- nence, et je vous serais obligé d'entrer dans quel- ques détails.

— Soit ! depuis que j'ai eu l'honneur de rece- voir et d'exécuter vos ordres, les Houillères ont haussé de 25 fr. 40.

— D'accord. Eh bien ?

— Eh bien ! cela vous prouve que vos prévisions étaient mal fondées. Je comprends l'ennui que vous cause cette déception...

— Mes prévisions étaient justes, monsieur, et la seule surprise que j'aie éprouvée, a été de voir la hausse s'arrêter là ; j'espérais qu'elle serait plus considérable.

— Alors, monsieur le vicomte, je m'explique difficilement les ordres que vous m'avez donnés.

— Au contraire, ils s'expliquent tout naturelle-

ment. — Pardonnez-moi... Si vous comptiez sur la hausse, il fallait acheter.

— C'est précisément ce que je vous ai dit de faire.

— Non, vous m'avez dit de vendre.

— D'acheter ! Ne niez-vous ?

— Oui, puisque c'est le contraire qui est vrai.

— Monsieur ! cessons ce jeu. Vous m'avez fait vous donner mes ordres par écrit.

— En effet, ce qui se passe en ce moment me prouve que j'avais éminemment raison.

— Avez-vous eu la bonne foi de les conserver, et pourriez-vous me les présenter ?

— Rien de plus facile.

Léonce ouvrit un des tiroirs du bureau et y prit un écrit qu'il mit sous les yeux de Léonce, mais sans le lâcher, comme s'il eût craint quelque perfidie à propos d'une pièce de cette importance.

Léonce, après y avoir jeté un regard, fit un brusque mouvement de surprise.

— Est-ce que je rêve ? s'écria-t-il.

Je m'approchai de l'autre côté, tremblant d'émo- tion. Léonce, lui et je lus avec lui :

« Je prie M. Lentague de vendre... » — De vendre, vous voyez ! insista Léonce.

— En effet, dis-je, il y a bien de vendre.

— Mais c'est absurde ! mais je n'ai pas pu écrire cela, fit Léonce.

— Nieriez-vous votre écriture et votre signature ? demanda Léonce.

Léonce examina la pièce.

— En effet, dit-il, c'est bien ma main. Mais comment se fait-il ?...

Je craignais qu'il n'y eût sur ce papier une surcharge, un grattage quelconque. O naïveté ! j'examinai cette pièce avec une attention méticu- leuse, à l'endroit, à l'envers. Comme ces gredins devaient rire derrière moi, tandis que j'appliquais le papier sur la vitre de la fenêtre pour me convaincre qu'il n'y avait pas de transparence suspecte à l'endroit où était écrit le malencontreux mot ! Tout était, bien entendu, d'une netteté et d'une régularité irréprochables.

— En effet, dis-je à Léonce en lui rendant l'écrit, qu'il plaça dans son tiroir, sous clé, il me semble qu'il n'y a rien à dire contre cette pièce.

En ce moment, Léonce, qui était, depuis une minute, plongé dans un morne abattement, se releva tout à coup, et apostrophant Léonce d'un air furieux :

— Que m'importe ce chiffon ? s'écria-t-il. Il n'y en a pas moins de votre part une trahison !

— Monsieur !... fit sévèrement Léonce.

— Oui, une trahison, car vous saviez mes inten- tions. Je vous avais dit que je prévoyais une hausse.

— Monsieur, répliqua Léonce du ton d'un homme qui cherche à se contenir et qui n'y

mis qu'aussitôt après la sanction du conseil d'Etat, il ferait dresser le décret autorisant l'Institut à accepter définitivement cette généreuse donation.

Le brave homme! Comment pourrait-il faire autrement?

Quoique républicain, le *Journal des Débats* rend ce témoignage aux collèges de l'enseignement catholique :

« Ce qui fait, aux yeux de bien des familles, la supériorité des établissements religieux sur les lycées et les collèges, ce n'est pas la meilleure qualité de l'enseignement proprement dit, c'est l'organisation d'une surveillance plus continue, plus attentive, moins machinale, moins indifférente au développement intellectuel et moral de l'enfant. »

En un mot, et c'est ce que nous avons déjà constaté avec une légitime fierté, le maître religieux est un « éducateur » complet.

Nous annonçons récemment, dit le *Paris*, qu'à la suite des grandes manœuvres allemandes, plusieurs officiers supérieurs de l'armée impériale allaient être mis à la retraite.

Cette nouvelle est confirmée. On écrit de Munich à la *Gazette de Francfort* :

« On annonçait, il y a quelques jours, qu'à la suite des grandes manœuvres d'automne, 43 officiers d'état-major, et, dans un seul régiment, trois commandants allaient recevoir la fameuse lettre bleue (démission). »

Jusqu'à présent, cette nouvelle n'a pas été démentie; aussi en parle-t-on d'une manière fort désagréable dans les cercles militaires d'ici. »

Evidemment, pour qu'on épure ainsi l'armée, c'est qu'on compte s'en servir.

La France devrait suivre cet exemple en se débarrassant des Boulanger et autres généraux de même catégorie.

L'armée allemande renvoie ses imbéciles, la France devrait congédier ses fous.

RECLAME BOULANGER

M. Boulanger continue à se faire de la réclame dans ses journaux.

Voici ce qu'on offre dans la *France militaire*, organe officiel du ministère de la guerre :

PRIMES GRATUITES

Désormais, l'une des primes ci-après sera adressée franco, à titre gracieux, à toute personne qui en fera la demande, en même temps qu'elle souscritira directement au bureau du journal un abonnement ou un réabonnement d'un an à la *France militaire* :

Photographie équestre du général Boulanger, ministre de la guerre, par Delton; valeur : 5 fr.

On lit dans l'*Etoile*, journal créé par M. Boulanger :

Notre Prime

Tout abonné d'au moins trois mois recevra, gratuitement, un beau portrait, tiré en couleurs, de M. le général Boulanger, ministre de la guerre.

parvient qu'à peine, j'ai l'habitude de m'en rapporter exclusivement aux ordres écrits que je me fais donner par mes clients.

— Et quand, par suite d'une erreur, ces ordres se trouvent absurdes?...

— J'en suis fâché.

— Vous les exécutez tout de même, sans crier gare? Mais c'est une infamie! car enfin... Oh! qui, je me rappelle maintenant... je comprends comment cela a pu se faire... C'était ici, à cette même place: vous me dites de vous donner mandat par écrit; j'y consens. Il y avait là deux de vos clients, deux imbéciles qui, pendant que j'écrivais, ne cessaient de parler avec vous, et tout haut, de vendre, de vendre, à n'en plus finir. Le mot qu'ils avaient à la bouche sera venu sous ma plume.

— C'est possible, mais, que diable! on se relit... c'était assez important!... Enfin, mon cher monsieur, je comprends votre désappointement, mais à qui la faute?

— A vous, pardieu! Car je le répète, en revoyant cet écrit, vous avez dû nécessairement vous apercevoir qu'il était en contradiction avec mes paroles.

— Est-ce que je me les suis seulement rappelés, vos paroles?... Quand j'ai reçu dans la matinée trente ou quarante clients, comment voulez-vous que je me souvienne des raisons, plus ou moins bonnes, dont chacun d'eux a jugé à propos

Ce portrait, dû au crayon d'un de nos bons dessinateurs, sera imprimé avec le plus grand soin.

C'est une véritable œuvre d'art que nous nous ferons un plaisir d'offrir à nos abonnés.

Que pensez-vous de cette modestie?

Les journaux du Mexique, les députés mexicains et la nation mexicaine ont fait une bien amusante confusion due à l'homonymie de feu M. Thiers avec le député quelconque que les Lyonnais ont envoyé à la Chambre. En lisant les honneurs rendus à ce radical en voyage, nous nous doutions bien un peu de l'erreur; une feuille locale, la *Federacion*, la constate en ces termes :

« M. Thiers, l'illustre patriote, l'ex-président de la République française, le grand historien, le sénateur, le député à la législature du pays de Victor Hugo et de Gambetta, a bien voulu, avec une exquise amabilité et une extrême bonté, se rendre aux vœux de plusieurs députés mexicains et descendre de sa loge, d'où il contemplait les débats parlementaires, pour prendre place dans la salle des délibérations. »

L'âne, au moins, portait des Reliques, tandis que le nouveau Thiers ne porte rien.

Les chiffres des entrées dans les cimetières de Paris ont été, lundi :

Père-Lachaise, 403,500; Saint-Ouen (ancien et nouveau), 79,000; Montmartre, 22,500; Clichy-Batignolles, 18,000; La Chapelle, 8,500; Belleville, 8,450; Villette, 2,500; Passy, 2,000; Auteuil, 1,300; St-Pierre-de-Montmartre, 700; Montmartre, rue Saint-Vincent, 300; Charonne, 250.

Ivry (ancien et nouveau), 83,563; Montparnasse, 25,000; Bercy, 4,500; Vaugirard, 4,450; Grenelle, 890.

En tout: 368,803.

Elles avaient été, la veille, dimanche, de 473,540; ce qui, pour les deux journées, donne un total de 542,313.

LA LOI SCÉLÉRATE condamnée par Victor Hugo

Voici ce que Victor Hugo a écrit dans son roman de *Claude Gueux* et ce que nous livrons aux méditations des sectaires de la Chambre :

« Quand la France saura lire, ne laissez pas sans direction cette intelligence que vous avez développée. Ce serait un autre désordre. L'ignorance vaut encore mieux que la mauvaise science. Non. Souvenez-vous qu'il y a un livre plus philosophique que le *Compère Mathieu*, plus populaire que le *Constitutionnel*, plus éternel que la Charte de 1830: c'est l'Écriture Sainte. Et ici un mot d'explication. »

« Quoi que vous fassiez, le sort de la grande foule, de la multitude, de la majorité, sera toujours relativement pauvre, et malheureux, et triste. A elle le dur travail, les fardeaux à pousser, les fardeaux à traîner, les fardeaux à porter. »

de m'entretenir?

— L'absurdité du mandat que je venais de vous donner devait vous sauter aux yeux!

— Croyez-vous donc que ce soit le premier mandat absurde que j'exécute?

— Mais enfin, dans ces cas-là, on avertit par un mot. On ne s'en tient pas à la lettre, on recherche l'esprit.

— Ah! ah! l'esprit, fit Lentague en ricanant, dans les ordres de mes clients!

— Monsieur, s'écria Léonce exaspéré, vous osez plaisanter... Vous m'insultez!

— Eh! laissez-moi tranquille!

— Vous êtes un insolent!

Et Léonce, menaçant, s'avança sur Lentague, qui se mit en position de repousser toute espèce de voies de fait. Je me précipitai entre eux afin d'éviter une collision. Enfin ils parurent se calmer.

— Sortons! me dit Léonce comme s'il eût craint de se laisser emporter de nouveau.

Et il m'entraîna avec lui vers la porte.

— Pardon, dit froidement Lentague. Un mot, s'il vous plaît. J'ai trente mille francs à vous; c'est par conséquent quinze mille et quelques cents francs que vous me redeviez... Si demain, avant midi, cette somme n'est pas comptée ici par l'un de vous, je vous poursuis tous deux; je porte plainte.

— Jamais! s'écria Léonce. La sottise est pour

» Examinez cette balance: toutes les jouissances dans le plateau du riche, toutes les misères dans le plateau du pauvre. Les deux parts ne sont-elles pas inégales? La balance ne doit-elle pas nécessairement pencher, et l'État avec elle?

» Et maintenant dans le lot du pauvre, dans le plateau des misères, jetez la certitude d'un avenir céleste, jetez le Paradis, contre-poids magnifique! Vous rétablissez l'équilibre. La part du pauvre est aussi riche que la part du riche.

» C'est ce que savait Jésus, qui en savait plus long que Voltaire.

» Donnez au peuple qui travaille et qui souffre, donnez au peuple, pour qui ce monde est si mauvais, la croyance à un meilleur monde fait pour lui.

» Il sera tranquille, il sera patient. La patience est faite d'espérance.

» Donc,ensemencez les villages d'Évangiles. Une Bible par cabane. Que chaque livre et chaque champ produisent à eux deux un travailleur moral....

» VICTOR HUGO. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 novembre.

Il se produit aujourd'hui un léger tassement dans les cours de nos rentes: 3 0/0, 82.65; 4 1/2 0/0, 109.45.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,422. Les obligations des différents emprunts contractés par le Crédit Foncier ont un marché très animé. Tous ces titres, notamment ceux des émissions de 1879, 1880, 1885, peuvent donner lieu à de fructueux arbitrages avec les obligations de la Ville de Paris qui ont de beaucoup dépassé le pair.

Les achats en actions de la Société Générale sont très suivis. Au prix de 470, les capitaux de placement ont un avantage incontestable à se porter sur ce titre dont le cours normal devrait être le pair. On a pu voir par les bilans mensuels que les opérations de la Société sont en accroissement et que les bénéfices suivent la même progression.

La Société de Dépôts et Comptes courants se fait remarquer par la fixité de ses cours qui correspondent à une fixité du dividende qui depuis 15 ans a été de 15 à 16 fr. Au cours actuel de 606.25, l'action ressort net à 231.25. C'est un placement sûr à plus de 6 1/2 0/0.

La Banque de Paris et des Pays-Bas met en souscription publique 40,000 obligations de priorité des Chemins de Fer Autrichiens au prix de 386 francs, jouissance du 1^{er} septembre. On verse 50 fr. en souscrivant, 136 fr. à la répartition et 200 fr. du 5 au 10 janvier. L'obligation libérée coûte 384.50 et les souscriptions libérées jouiront d'un droit de préférence à la répartition. C'est une valeur de premier crédit.

On constate des ventes nombreuses en actions des Chemins Andalous, du Pavage en bois et en obligations des Tramways généraux. La constitution d'un syndicat sur ces valeurs a surtout contribué à leur déclassement.

Bonne tenue du Panama de 418 à 420. Les travaux marchent à souhait et le cube extrait atteint le chiffre prévu par M. de Lesseps.

Les Chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

Nous serions fort étonnés que l'École supérieure de guerre eût les sympathies de M. le général Boulanger. Le rapport, en effet, qu'il vient d'adresser au Président de la République, et le décret qui y est annexé, touchant la réorganisation de cette

École, ont bien plutôt pour objet la réduction que l'accroissement du personnel.

Nous y voyons supprimés cinq professeurs et un médecin principal, dont la disparition ne nous paraît pas suffisamment compensée par la création de chaires d'anglais, d'italien, de russe et d'un emploi de dessinateur-photographe. Il est vrai que, financièrement, cette réforme donnera une économie annuelle de 26,825 francs. Mais, comme M. le ministre de la guerre n'a rien fait jusqu'ici qui donne lieu de croire que le but principal qu'il se propose soit l'économie, nous doutons fort que cette petite réduction du budget de l'École supérieure de guerre ait eu la moindre part dans ses résolutions.

LES VOLONTAIRES D'UN AN

On lit dans l'*Evénement* :

« En présence des réclamations que soulève la suppression des volontaires d'un an dans le projet relatif à la réorganisation de l'armée, M. le général Boulanger a prescrit une enquête pour contrôler l'aptitude des volontaires de l'appel de 1885-1886. »

« Ce travail a été déjà fait pour les volontaires de 1883-1884 et a donné les résultats suivants pour 4,844 volontaires :

» Réformés, désertés, ajournés, 224; pouvant être nommés sous-lieutenants, 341; sous-officiers, 554; caporaux, 4,534; devant rester simples soldats, 2,494. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Vol de dépêches.

Ce matin, à l'arrivée à Saumur du train express de 3 heures 40 minutes, un vol d'un paquet de dépêches a été commis à la gare d'Orléans.

Le gardien de l'entrepôt venait de recevoir tous les sacs et en transportait une partie dans une chambre, lorsqu'il s'aperçut que celui de Baugé venait de lui être enlevé.

On fit immédiatement des recherches et ce n'est que dans la matinée qu'on a trouvé les lettres éparées à 25 mètres de la gare, sur l'embarcadère des chevaux.

Le voleur a sans doute trié les valeurs et laissé de côté ce qui ne pouvait l'intéresser. C'est ce que fera connaître l'enquête qui se poursuit.

LA DIRECTION DES POSTES

On annonce la nomination comme directeur départemental des postes et télégraphes en Maine-et-Loire de M. Thiéry (François), actuellement directeur dans les Ardennes.

VIHIER. — Un commencement d'incendie s'est déclaré à Vihiers, place du Champ-de-Foire, mercredi dernier, vers dix heures du soir.

C'était le jour de la foire. Les marchands étalagistes étaient encore éclairés par des lampes, lorsque un coup de vent fit s'élever

— Sortir?... c'est bien simple. D'abord, je l'envoie promener avec son bordereau.

— Il ne paraît pas homme à se contenter de cela.

— J'en suis fâché. Et quant à tes trente mille francs, sois tranquille, je le forcerais bien à me les rendre. Je m'en vais de ce pas porter plainte.

— On ne t'écouterait pas.

— Et pourquoi ne m'écouterait-on pas?

— Parce que les apparences sont toutes en sa faveur, parce qu'il a une preuve positive contre toi, tandis que tu n'en as aucune contre lui.

— Encore une fois je n'admets pas cela. Quand on rapprochera de cette commission écrite mes explications verbales, celles que j'ai dû forcément lui donner...

— Eh bien, soit! je le veux bien. Tu débites des difficultés, tu formules des plaintes, et tu finis par obtenir gain de cause. Mais, moi, en attendant, qu'est-ce que je deviens? Je suis déshonoré, perdu.

— Comment cela?

— Tu as entendu Lentague: si demain, à midi, il n'est pas payé intégralement, il nous poursuit, nous assigne tous deux... comprends-tu?

— Bon! et après?

(A suivre.)

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.
4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleury, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QU'À CHEZ L'ÉDITEUR
Payable **CINQ FRANCS** par mois
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUTS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de novembre vient de paraître;
en voici le sommaire :

Calendrier et température du mois. Nos gloires contemporaines : le duc d'Aumale, le duc Decazes, Paul Solillet, M. de Carayon-Latour. L'Institut de France, à propos de la donation de Chantilly. Le ramoneur r-connaissant. Nos morts (poésie). Histoire d'un rhume de cerveau. Propriétaire et fermier. L'héritage du couvreur. Moyen de corriger les faiblesses. Dictionnaire de l'amitié. Comment il faut être bon. D'où vient le nom de « Carcassonne ». Comment on se rend malade. L'héroïque polonais. La partie de billard de Saint Charles Borromée. D'où vient le mot « Avoir une dent contre quelqu'un ». Problème, etc., etc.

ILLUSTRATIONS : 4 portraits : le duc d'Aumale, le duc Decazes, Paul Solillet, M. de Carayon-Latour. 7 gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Écrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel AL-CYON, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever leurs enfants, de leur conserver la santé et souvent l'existence.

Le but du journal *La Jeune Mère*, c'est de combattre l'inexpérience des mères et les préjugés trop nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les dispositions des enfants; c'est aussi d'enseigner l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bon. Fondé, il y a douze ans, par le docteur Brochard, qui traitait avec une compétence spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66.)
MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON et 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.
Dépôt : MACHET, 1, rue d'Orléans.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1^{er} Janvier 1890,

UNE MAISON

Avec Atelier de Photographie

Rue d'Orléans, n^o 50,
Occupée actuellement par M. COUÉ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M. ERNOULT, négociant à Montsoreau. (715)

CHANGEMENT DE DOMICILE

La PHOTOGRAPHIE **Victor COUÉ** sera transférée rue d'Orléans, 57, en face celle occupée actuellement. (729)

A GÉNER PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PINAULT, notaire.

ADJUDICATION AMIABLE

Le mardi 9 novembre 1886, à deux heures, en l'étude,

D'UNE MAISON

A Saumur, rue de Poitiers, n^o 64.

Comprenant : sous-sol, rez-de-cbaussée, premier étage, cave, greniers, porte-cochère, dépendances.

GRAND TERRAIN pouvant faire un joli jardin.

Cette maison est susceptible d'un revenu d'au moins 1,500 fr.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

MAISON MEUBLÉE

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 4.

Avec jardin, remise et écurie.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Par suite de saisie-exécution,

Le lundi 8 novembre 1886, à une heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 55.

Il sera vendu :

Une grande quantité de machines à coudre de divers systèmes, fournitures et accessoires; Armoire, bois de lits, commode, secrétaire, tables de nuit et de toilette, fauteuils, chaises, glaces, pendule, tableaux, rideaux, draps, serviettes, couvertures, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

On paiera comptant, plus 5/0.

Bon Cheval de Travail

A VENDRE

S'adresser à M. RICHARD, vétérinaire.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser à M. H. HARDY, fabricant de meubles, Levée-Neuve, Saumur.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

La MAISON MBXME frères, demande de bonnes ouvrières en confections pour dames.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE 1886.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. |
| 3 % amortissable | 82 60 | 82 60 | Est | 821 25 | 820 | Obligations. | | | Gaz parisien | 524 | 523 |
| 3 % (nouveau) | 85 40 | 85 25 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1260 | 1268 75 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 520 50 | 520 | Est | 392 25 | 393 50 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 104 60 | 104 55 | Midi | 1165 | 1160 | — 1865, 4 % | 520 50 | 521 50 | Midi | 392 | 393 |
| Obligations du Trésor | 513 | | Nord | 1610 | 1612 50 | — 1869, 3 % | 408 | 407 | Nord | 397 50 | 398 50 |
| Banque de France | 4340 | 4360 | Orléans | 1320 | 1327 50 | — 1871, 4 % | 398 | 400 | Orléans | 393 50 | 393 75 |
| Société Générale | 470 | 480 | Ouest | 865 | 866 25 | — 1873, 4 % | 514 | 515 | Ouest | 392 50 | 393 |
| Comptoir d'escompte | 1010 | 1012 50 | Compagnie parisienne du Gaz | 1432 50 | 1435 | — 1876, 4 % | 514 | 514 | Paris-Lyon-Méditerranée | 392 50 | 391 25 |
| Crédit Lyonnais | 580 | 586 25 | Canal de Suez | 2085 | 2182 50 | Bons de liquid. Ville de Paris | 525 | 524 50 | Paris-Bourbonnais | 391 50 | 391 25 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1412 50 | 1415 | C. gén. Transatlantique | 526 25 | 528 75 | Obligations communales 1879 | 472 | 472 | Canal de Suez | 581 50 | 583 |
| Crédit mobilier | 321 25 | 320 | Russe 5 0/0 1870 | 99 25 | 99 50 | Obligat. foncières 1879 3 % | 480 50 | 480 | | | |
| | | | | | | Obligat. foncières 1883 2 % | 384 75 | 384 75 | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| LIGNE DE L'ÉTAT | | | | | | | | | | | | LIGNE D'ORLÉANS | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|--------------------|----------|---------------|------------|-------------|------------|---------------------------|-----------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|-----------|-------|-------|--|
| SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS | | | | | | SAUMUR — BOURGUEIL | | | | | | SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS | | | | | | | | | | | |
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | | | |
| Saumur (orl.) | 2 12 | 6 54 | » | 10 32 | 1 56 | » | 8 34 | Loudun | » | 8 42 | » | 1 53 | 9 11 | » | Saumur | 3 08 | 6 55 | 9 13 | 1 21 | 3 28 | 7 10 | 10 43 | |
| Saumur (état) | 2 68 | 6 50 | 8 28 | 10 30 | 1 53 | 4 05 | 8 30 | Thouars | 6 15 | 12 40 | 1 30 | 4 24 | 9 12 | 10 10 | St-Martin | » | 7 08 | 9 26 | 1 33 | » | 7 51 | » | |
| Nantillyhalte | 2 19 | 7 04 | 8 37 | 10 45 | 2 03 | 4 15 | 8 43 | Montreuil (a) | 6 48 | 12 59 | 2 03 | 4 53 | 9 45 | 10 29 | St-Clément | » | 7 15 | 9 33 | 1 40 | » | 7 54 | » | |
| Varr.-Chacé | » | 7 10 | 8 48 | 10 52 | » | 4 22 | 8 49 | Brézé-s.-Cyr. | 6 58 | 1 | 2 23 | 5 03 | 9 54 | 10 30 | Les Rosiers | » | 7 23 | 9 41 | 1 47 | 3 43 | 7 41 | » | |
| Brézé s.-Cyr. | » | 7 18 | 9 02 | 11 | » | 4 30 | 8 56 | Varr.-Chacé | 7 28 | » | 2 46 | 5 24 | 10 17 | La Ménitré | 3 31 | 7 35 | 9 53 | 57 | 3 52 | 7 50 | 11 13 | | |
| Montreuil (a) | 2 37 | 7 31 | 9 19 | 11 15 | 2 21 | 4 46 | 9 08 | Nantillyhalte | 7 35 | 1 17 | 2 51 | 5 29 | 10 22 | 10 47 | Angers | 3 58 | 8 23 | 10 41 | 2 40 | 4 26 | 8 23 | 11 53 | |
| — (dép.) | 2 38 | 7 38 | » | 11 24 | 2 22 | 4 57 | 9 11 | Saumur (orl.) | 7 49 | 1 27 | 3 02 | 5 40 | 10 30 | 10 57 | | | | | | | | | |
| Thouars | 2 57 | 8 06 | » | 11 57 | 2 41 | 5 22 | 9 37 | Saumur (état) | 7 49 | 1 27 | 3 02 | 5 40 | 10 30 | 10 57 | | | | | | | | | |
| Loudun | » | 8 09 | » | 3 16 | 3 | » | 9 52 | Saumur (orl.) | 7 48 | 1 25 | 3 01 | 5 38 | 10 55 | | | | | | | | | | |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.